

INTERPROFESSION DU LAIT

BO MILCH - IP LAIT - IP LATTE

Communiqué de presse de l'Interprofession du lait du lundi 14 juillet 2025

Le secteur laitier salue la déclaration d'intention pour la protection du climat

La CI du commerce de détail a publié avec d'autres acteurs du secteur agroalimentaire une déclaration d'intention dans le but de réduire les gaz à effet de serre. Elle souhaite rechercher des solutions communes pour mieux protéger le climat. L'Interprofession du lait salue cette démarche et se réjouit d'apporter dans la discussion son expérience de longue date en matière de protection du climat dans la production laitière. Le calculateur d'empreinte climatique de l'Interprofession du lait sera disponible à partir de début 2026.

Les membres de la CI du commerce de détail suisse (Coop, Denner et Migros) ont publié le 14 juillet ensemble avec d'autres organisations du secteur agroalimentaire ainsi que le WWF une [déclaration d'intention](#) pour la protection du climat dans l'agriculture, écrivent-ils dans un [communiqué de presse](#). Selon cette déclaration d'intention, la collaboration doit être intensifiée entre les acteurs afin de permettre des démarches efficaces pour une meilleure protection du climat dans le secteur agroalimentaire. Les signataires de la déclaration d'intention envoient un signal positif aux acteurs intéressés par la protection du climat dont font partie de nombreuses firmes et organisations qui – comme l'Interprofession de Lait (IP Lait) - n'étaient pas impliquées dans l'élaboration de la déclaration.

Le secteur laitier fait partie de la solution

La déclaration contient cinq points concrets qui montrent le but de cette décision. Ces cinq points se recoupent entièrement avec les intentions de l'IP Lait. Cette dernière signera donc la déclaration comme elle y a été invitée.

Le secteur laitier s'est fixé il y a plus d'une année l'objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de la production suisse de lait de 20% au cours des 10 prochaines années. Un calculateur d'empreinte climatique a été développé pour ce faire. Ce calculateur sera disponible au début 2026 et pose la base pour des mesures supplémentaires pour réduire les émissions de GES. L'IP Lait bénéficie pour cette démarche de la grande expérience du projet « KlimaStar Milch » lancé en 2022 par certains de ses membres.

Outre l'empreinte carbone du lait (product carbon footprint PCF), le calculateur de l'IP Lait indique aussi celle des vaches d'abattage et des veaux à l'engrais, et il sera facile de l'élargir à tout le secteur bovin. Le calculateur de l'IP Lait couvre donc une grande partie des émissions de GES du secteur agroalimentaire suisse.

Attentes de l'IP Lait envers les échelons en aval

Le secteur laitier va élaborer une stratégie pour la mise en œuvre. Il est disposé à collaborer avec des partenaires. L'IP Lait attend une communication ouverte et transparente sur les contenus et sur l'avancement des travaux en vue de développer des mesures efficaces. Le cercle des participants à la discussion doit à présent être ouvert. À côté de l'IP Lait, d'autres acteurs du secteur et du marché doivent avoir la possibilité d'apporter leurs expériences dans la discussion. La protection du climat nécessite en effet une démarche coordonnée le long de toute la filière et de tout le secteur, en impliquant la politique, la science et la société.

*Renseignements :**Peter Hegglin, président de l'IP Lait, 079 743 48 19**Stefan Kohler, gérant de l'IP Lait, 031 381 71 11 / 078 828 18 58*